

Die edierten Akten und Dokumente werden zwar nicht kommentiert, doch sorgfältig erläutert. Wohl aus Sparsamkeitsgründen sind die Anmerkungen zu den Texten am Ende des Werkes abgedruckt, was sich beim Lesen störend bemerkbar macht. Ein umfassendes Register schließt das Werk ab.

Die Edition, durch ein umfangreiches Quellen- und Literaturverzeichnis zur Geschichte der Katharinschwester ergänzt, ist nicht nur für den Historiker dieses Ordens, sondern auch für alle, die an der Geschichte Ermlands sowie an der Erforschung der gegenseitigen Beeinflussung der verschiedenen Traditionen christlicher Spiritualität interessiert sind, von Bedeutung.

Weiterführende Studien werden vom Verfasser an verschiedenen Orten angeregt.
Belm, Haus St. Marien *Christoph Wollek*

J. A. G. Tans et H. Schmitz du Moulin: *Pasquier Quesnel devant la congrégation de l'Index. Correspondance avec Francesco Barberini et mémoires sur la mise à l'Index de son édition des oeuvres de saint Léon, publiés avec introduction et annotations (= Archives internationales d'histoire des idées - International Archives of the History of Ideas 71)*. La Haye (Martinus Nijhoff) 1974. XLV + 156 S., kart., HfL 59,50 guilders.

Né à Paris en 1634, Pasquier Quesnel entre à l'Oratoire en novembre 1657. Ordonné prêtre le 20 septembre 1659, il s'acquiert très vite une grande renommée de directeur de conscience. Tout en publiant, pendant ces premières années, plusieurs ouvrages de piété et de spiritualité, il entre en contact avec un grand nombre de savants de toute l'Europe occidentale et s'enthousiasme pour les travaux d'érudition historique. Il fait partie de ce groupe d'érudits qui, aux XVII^e et XVIII^e siècles, contribuent à l'épanouissement de la théologie positive en se livrant à des recherches approfondies et critiques sur les sources. Sa première grande performance dans ce domaine fut l'édition des oeuvres de saint Léon.

Cet ouvrage, dont l'impression fut achevée le 28 juin 1675, établit la renommée scientifique de Quesnel. Les premières réactions en France furent très élogieuses. Mais à Rome on fit à l'ouvrage un accueil tout différent: immédiatement les théologiens romains émirent des soupçons contre l'ouvrage, en raison précisément des éloges que lui décernaient les érudits français. Ces derniers, en effet, avaient relevé avec satisfaction la manière dont par ses recherches Quesnel avait apporté un fondement à ce qu'on appelait les libertés de l'Eglise gallicane. Deux docteurs de la Sorbonne, A. Le Vaillant et Thomas Roulland, avaient félicité Quesnel en ces termes: "Probavimus fortitudinem, qua Ecclesiae Gallicanae splendorem, Gallicanorum Praesulum innocentiam, et veras Ecclesiae nostrae Libertates animose ex occasione propugnavit". C'en était vraiment de trop! Il n'y a pas de doute que des éloges de ce genre devaient inquiéter les théologiens romains, très susceptibles sur tout ce qui de près ou de loin paraissait porter une atteinte à l'absolutisme romain. Les Romains ne faisaient pas la distinction entre le gallicanisme épiscopaliste et le gallicanisme politique; ils sentaient le danger partout. Il ne faut donc pas s'étonner de la rapide réaction de la Cour romaine. Moins d'un an après sa parution, l'ouvrage de Quesnel sur les oeuvres de saint Léon fut mis à l'Index: le décret de la mise à l'Index date du 22 juin 1676.

Messieurs J. A. G. Tans, de l'Université de Nimègue, et H. Schmitz du Moulin, de l'Université de Groningue, nous permettent de connaître, en partie du moins, les circonstances de cette condamnation, qui sont des plus instructives pour com-

¹ Bedauernswerterweise wurden die S. 118, Nr. 7; S. 124, Nr. 4 und S. 127, Nr. 8 erwähnten Visitationsberichte über die Konvente in Braunsberg und Wormditt (beide aus den Jahren 1596/97) sowie des Konvents in Rößel (1609), nicht – wenigstens in Regestenform – in die Edition aufgenommen. Der Hinweis S. 127, Nr. 8: „Abdruck: Textteil Nr. 10“, gehört auf S. 123, Nr. 1! Vertauscht wurde auch die Seitenüberschrift auf Seite 47/48.

prendre les mentalités de l'époque. Il n'y a pas de doute que la condamnation ne s'est pas faite sans une certaine résistance; il y a eu des interventions dans les deux sens. Grâce à trente-quatre documents, qui se situent entre le 14 juin 1676 et la seconde moitié de l'année 1678, nous pouvons suivre l'évolution de la cause: la première pièce du dossier est de quelques jours antérieurs au début de la condamnation; les autres sont postérieures à la condamnation, alors que l'on croyait encore à une éventuelle possibilité de faire retirer l'ouvrage du nombre des livres prohibés. Quesnel a choisi pour son défenseur le cardinal Francesco Barberini, qui avait beaucoup de sympathie pour l'Oratoire; Barberini, qui à l'époque était doyen du Sacré Collège et se trouvait probablement à la tête du Saint-Office, avait eu de très bonnes relations avec l'Oratoire durant son séjour en France avant 1648. Barberini, de son côté, a fait appel à divers théologiens romains pour avoir leur avis, entre autres, à J. Ricci, secrétaire de l'Index, à J. M. Suarez, bibliothécaire à Rome, à H. Ursaya, consultant de l'Index, au Père Marchese. Le dossier contient vingt-deux lettres, dont la plupart sont échangées entre Barberini et Quesnel, trois notices personnelles de Barberini, un avis de Ricci et huit mémoires provenant de théologiens romains.

Il ressort de la lecture de ces documents que l'on assiste à un dialogue de sourds; les interlocuteurs ne parlent pas la même langue. Les théologiens romains ne connaissent pas, comme nous l'avons déjà dit, la nuance qu'il y a entre le gallicanisme épiscopaliste et le gallicanisme politique. Il sont hantés par la peur de la Cour de Versailles. Par conséquent, ils considèrent comme une provocation toute allusion aux libertés de l'Eglise gallicane. Devant le spectre du gallicanisme, ils sont imperméables à toute argumentation scientifique. A des preuves d'ordre scientifique, ils opposent des raisons d'Eglise, c'est-à-dire des arguments d'ordre dogmatique. Quesnel a tout d'abord du mal à se faire aux objections de ses adversaires; il ne les comprend pas, car il réagit en érudit, pour qui seul le document a valeur de preuve. D'où l'étonnement qu'il manifeste devant l'argumentation de ses censeurs et qui se traduit dans plusieurs de ses lettres à Barberini ou dans les réponses aux mémoires des "experts" romains. Ainsi Quesnel insiste à plusieurs reprises sur le fait qu'il s'était livré à un travail d'érudition et que l'idée ne lui était jamais venue de toucher aux droits actuels de l'Eglise de Rome. Il demande à ses censeurs de lui fournir la preuve qu'il s'est trompé. Il trouve pour le moins curieux qu'on considère comme un crime d'appeler un faux ce qui est effectivement un faux; il fait allusion aux Fausses Décrétales. Mais tout cela ne touche pas ses interlocuteurs. Finalement, malgré les sympathies qu'il vouait à son protégé, Barberini dut l'abandonner à son sort. Sur la toile de fond de tout ce débat se profile la tension qui existe d'une part entre la cour de Rome et la cour de Versailles, d'autre part entre le roi de France et l'empereur d'Allemagne pour la suprématie sur l'Europe; il suffit de se rappeler qu'à cette époque Louis XIV aspirait à ceindre la couronne impériale. Dans cette lutte, Rome soutenait le parti de l'empereur pour avoir un allié contre la cour de Versailles.

Grâce au dossier publié par les professeurs Tans et Schmitz du Moulin, nous pouvons suivre ce curieux débat, qui a conduit Quesnel à se réfugier dans le camp de l'opposition et à devenir le polémiste acharné, dont l'image a été transmise à la postérité; on oublie trop souvent, comme le rappellent très justement les deux éditeurs, que dans sa jeunesse Quesnel avait été un prêtre zélé et ardent, qui s'était consacré aux problèmes de spiritualité et de piété. Il n'y a pas de doute que des publications dans le genre de ce dossier sont très utiles pour saisir sur le vif certaines mentalités du passé. De longs développements ne peuvent pas remplacer le contact avec les documents eux-mêmes, à travers lesquels on sent revivre une génération d'hommes, qui tout en étant animés des meilleures intentions se sont comportés de manière incompréhensible pour nous. Et pourtant qui oserait dire que des incompréhensions analogues ne se reproduisent pas dans notre société du XXe siècle?

Il convient d'ajouter que la publication du dossier est précédée d'une introduction d'une quarantaine de pages, où les éditeurs situent de façon parfaite le

débat et les personnages qui y prennent part. Pasquier Quesnel est particulièrement bien dépeint avec ses qualités, mais aussi avec ses faiblesses. Les savants éditeurs du dossier s'apprentent à publier un inventaire de la correspondance de Quesnel; cette publication contribuera à mieux faire connaître encore le personnage, qui malheureusement a abandonné à partir de 1687 l'érudition pour la polémique.

Strasbourg

René Metz

Edward Dixon Junkin: Religion versus Revolution. The Interpretation of the French Revolution by German Protestant Churchmen, 1789–1799 (Dissertation for the Attainment of the Doctorate of the Theological Faculty of the University of Basel). Vol. I, II. – Austin (Best Printing) 1974. VI, 963 gez. Seiten.

Der Vf. geht von einem Wort H. Arendts aus, in dem Streit, der die Welt heute spalte und in dem so viel auf dem Spiel stehe, werden wahrscheinlich die gewinnen, die die Revolution verstehen (I). „Revolution“ sei weder neu, noch seien die zeitgenössischen Theologen die ersten, sich mit dieser Streitfrage zu befassen (II, 817). Eine Prüfung der Bemühungen, die Christen vor nahezu 200 Jahren angestellt haben, möge uns helfen, Klarheit zu gewinnen in unserem eigenen Ringen, von einem theologischen Standpunkt aus einen revolutionären Wechsel zu verstehen (II).

Im 1. Kapitel erfährt man, zeitgenössische Historiker seien sich weitgehend darin einig, daß die Französische Revolution in ihren ersten Etappen nicht kircheneindlich war (11). An anderer Stelle liest man, viele Jahre antiklerikaler, deistischer Kritik (Voltaire, Holbach, Diderot) hätten den kirchlichen Einfluß im Königreich mit unterminiert (56). Sollte diese Art von Aufklärung am Entstehen der Revolution unbeteiligt gewesen sein? Für den Vf. hat die Revolution keine andere Wahl gehabt, als das Kirchengut zu nationalisieren (13 f.). Dem Leser kommt die Gegenfrage, ob diese Enteignung so weit gehen mußte, daß der Kirche keine Mittel blieben, die eigenen Priester zu bezahlen. Die Revolution suchte aus den Priestern staatliche Funktionäre zu machen (vgl. 9 f.). Das hätte eines ebenso eindeutigen Kommentars wie des auf S. 709 f. ausgesprochenen bedurft (daß nämlich die Kirche jeden Versuch weltlicher Autoritäten zurückzuweisen habe, ihre Predigt zu regulieren).

In dem Absatz „Revolution und Monarchie“ sucht der Vf. zu verstehen, daß der Konvent die *politische* Entscheidung traf, Louis XVI. für immer von der Szene verschwinden zu lassen; wäre der König nicht hingerichtet worden, wäre er eine immerwährende Bedrohung für die Revolution geblieben (23). Den entrüsteten (aber anscheinend etwas dummen) Deutschen wird entgegengehalten, sie seien nicht darüber informiert worden, daß Louis XVI. mit ausländischen Mächten konspirierte (23 f.). Dem Satz Schleiermachers, daß keine Politik der Welt zu einem Morde berechtige (401), geht der Vf. nicht nach, obwohl er an anderen Stellen Respekt vor Schleiermacher äußert (246, 799).

In dem Absatz „Revolution und Europa“ erfährt man, daß verglichen mit den politischen Prinzipien, die in der 2. Polnischen Teilung zutage traten, die französisch-revolutionäre Annexionspolitik nicht mehr so schlimm (atrocious) aussieht (42). Dem Leser bleibt es überlassen, herauszubekommen, was sich durch die vermeintliche Revolution an der Außenpolitik geändert hat.

In dem Absatz „Revolution und Terror“ soll man darüber belehrt werden, daß die gegenwärtige Forschung uns zu ermutigen scheint, etwas weniger entsetzt zu sein über die Grausamkeiten des Terrors und etwas mehr Respekt zu haben vor seinen positiven „accomplishments“ (als da sind nationale Verteidigung, Überwindung von Anarchie und Rebellion sowie Mobilisierung zum Kampf gegen eine überlegene Militärmacht, S. 50). Nach „modern standards“ sehe die Zahl derer, die ihr Leben verloren, nicht unnatürlich groß aus (52, 867 f.). Obwohl er ein ethisches Problem mathematisch-statistisch angehen zu können meint, verrät der Vf. nicht, in welcher Anzahl Hinrichtungen modern und natürlich sind. Doch stimmt